

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1063

présenté par

Mme Lazaar, M. Sorre, Mme Sylla, Mme Provendier, Mme Ballet-Blu, M. Trompille, Mme Park,
Mme Gaillot, Mme Mirallès, M. Damien Adam et M. Le Bohec

ARTICLE 9

À l'alinéa 1, après le mot :

« salariés »,

insérer le mot :

« , stagiaires, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à intégrer les stagiaires aux personnes pouvant bénéficier d'une autorisation d'absence pour se rendre aux rendez-vous médicaux liés aux vaccinations contre la covid-19.